

**COMMUNE DE LE THIEULIN**  
***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU***  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2017**

Sur convocation en date du 18 décembre 2017, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie vendredi 22 décembre 2017 à 19h00 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine Mrs, CHRETIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, RIGUET Alain

**Secrétaire de séance** : Madame MARTIN Nadine

Absent excusé : Monsieur PANIER Olivier (pouvoir à Monsieur PAFFRATH Éric)

**I. CHARGES TRANSFEREES**

Monsieur Le Maire expose :

Conformément à l'article 1609 Nonies du Code Général des Impôts, il a été créé entre la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et les Communes qui y ont adhéré, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Lors d'une commission locale d'évaluation des charges transférées, la commission a décidé de revoir le transfert de charges pour la compétence « voiries », la compétence « vallées et rivières » et d'ajouter un transfert de charges pour la compétence « maintenance de l'éclairage public ».

Ainsi, pour la commune de Le Thieulin, le montant global des charges transférées s'élève à 23 672.92 €.

Le Conseil Municipal de Le Thieulin, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- ◆ Approuve le rapport de la «Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées »
- ◆ Approuve le montant des charges transférées pour la commune de Le Thieulin, soit 23 672.92 €.

Clôture de la séance 19h30

**Le Maire** ,  
M. SCHMIT Philippe,

**Le secrétaire,**  
Mme MARTIN Nadine,

**Les membres du conseil,**

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Eric

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette

M. CHRETIEN Luc

M. RIGUET Alain

M. DOMANGE Franck

Mme BARTHET Carole